



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bassins de la Méditerranée et de la mer Noire

Question écrite n° 57357

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur la nécessité d'un développement durable dans les bassins de la Méditerranée et de la mer Noire. Les bassins de la Méditerranée et de la mer Noire, ainsi que le bassin du Danube, connaissent des problèmes environnementaux très graves tels que la pollution des eaux, la mise en danger des espèces, la diminution de la qualité et de la quantité des ressources en eau, la dégradation des côtes. Malgré la mobilisation de moyens importants, que ce soit à l'initiative de l'Union européenne pour la Méditerranée ou le Danube, ou à l'initiative de programmes internationaux et européens pour la mer Noire, les résultats obtenus jusqu'ici ne permettent pas d'envisager un développement durable des bassins qui puisse assurer à la région développement économique et social, paix, démocratie et stabilité politique. En conséquence, il lui demande si une coopération accrue entre l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et les parlements nationaux des pays des deux bassins était envisagée en vue de la mise en place d'un dialogue régulier et concret sur des problèmes communs permettant la synergie des expériences, des savoir-faire et des instruments dont ils disposent et si une telle coopération était de nature à compléter utilement les actions de l'Union européenne et d'autres organisations européennes ou internationales.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur la nécessité d'une meilleure coopération internationale afin de défendre l'environnement et de promouvoir le développement durable des bassins de la Méditerranée et de la mer Noire. La proposition faite par l'honorable parlementaire est à rapprocher de la recommandation sur la coopération interparlementaire concernant précisément ces zones géographiques, adoptée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) lors de la première partie de la session ordinaire de 2001. Soulignant la similitude des problèmes environnementaux affectant ces deux régions, l'APCE s'est félicitée de l'élargissement aux pays du bassin de la mer Noire des conférences des régions méditerranéennes tenues dans le cadre du Conseil de l'Europe. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dispose d'un statut d'observateur auprès de l'Assemblée parlementaire de la coopération économique de la mer Noire (PABSEC), propre à fournir le cadre adéquat de dialogue et de coopération interparlementaire recherché. Par ailleurs, la politique communautaire dans le domaine de l'environnement vise à la promotion, sur le plan international, de mesures destinées à faire face aux problèmes régionaux ou planétaires ; elle est donc active à ce titre dans de nombreuses enceintes ou en cas d'accident affectant l'environnement. C'est ainsi qu'une task force européenne est intervenue après l'accident de Baia Mare en Roumanie, en janvier 2000. En ce qui concerne la zone géographique évoquée, elle peut entrer dans le champ d'action de programmes communautaires tels que LIFE (instrument financier pour l'environnement), qui est ouvert aux pays tiers riverains de la Méditerranée et aux pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion. La plupart de ces derniers sont en outre engagés, dans le cadre des négociations d'adhésion, dans un processus de reprise de l'acquis communautaire environnemental (qualité de l'air, de l'eau ; gestion des déchets ; prévention des pollutions ; protection de la nature...). Eu égard aux coûts

financiers considérables de mise à niveau et d'investissements, une aide de l'Union européenne leur est apportée au travers des programmes PHARE et ISPA (instrument structurel de pré-adhésion).

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57357

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 721

Réponse publiée le : 19 mars 2001, page 1635